

Casino Municipal de Besançon-La Mouillère - Demande de renouvellement de l'exploitation des jeux à partir du 1^{er} janvier 2006 par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) - Avis du Conseil Municipal

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Il est rappelé que suite à la délibération du 8 mars 1999 du Conseil Municipal qui concédait à la STTM l'exploitation des jeux du Casino (après la mise en oeuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par la loi du 29 janvier 1993), M. le Ministre de l'Intérieur, par arrêté du 22 juillet 1999, accordait à la STTM l'autorisation d'exploiter les jeux du Casino (boule et 130 machines à sous) du 23 juillet 1999 au 31 décembre 2003 et par l'arrêté du 29 décembre 2003, il accordait une nouvelle autorisation de jeux valable jusqu'au 31 décembre 2005, limitée à 2 ans, en raison du programme des travaux qui était en cours.

M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, nous informe que, par lettre en date du 2 septembre 2005, M. le Directeur Responsable de la STTM a demandé le renouvellement d'autorisation de pratiquer dans les salles de jeux de cet établissement, durant toute l'année, les jeux suivants :

- la Boule - 1 tableau
- 130 machines à sous.

De plus, la STTM sollicite une extension de l'autorisation d'exploiter 30 machines à sous supplémentaires. A l'écoute de ses clients, il lui paraît indispensable aujourd'hui de répondre à une question de santé publique en affectant un espace non-fumeur. Cette extension des machines à sous répond également à une demande en progression avec de forts pics d'affluence sur certains créneaux horaires, l'offre actuelle étant totalement inadaptée en nombre et en modèle.

Par ailleurs, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et suite aux remarques du Ministère de l'Intérieur, la STTM demande l'autorisation de pratiquer dans les salles de jeux :

- le black-jack (2 tables),
- la roulette anglaise (2 tables).

Il est à signaler que l'offre de ces nouveaux jeux, existant dans tous les casinos au-delà de 50 machines à sous, s'accompagne du recrutement d'un personnel de contrôle afférent à la surveillance de ces jeux (de l'ordre de 4 à 5 emplois supplémentaires).

En application de l'arrêté du 23 décembre 1959, relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette demande.

En cas d'avis favorable, le dossier produit par le Directeur du Casino, accompagné de la délibération du Conseil Municipal, devra par la suite être soumis à une enquête administrative de commodo et incommodo.

«M. Benoît CYPRIANI : On nous demande de voter sur un certain nombre de points mais principalement sur l'extension du nombre de machines à sous qui augmenterait de 30 le parc actuel. Je me vois un peu forcé de rappeler ce que j'avais dit il y a deux ans en 2003 où j'avais fait mention du rapport de la commission des finances du Sénat, rapport de 2002. Ce rapport mettait le doigt sur le fait que les machines à sous constituent un problème important de santé publique. Les machines à sous représentent 90 % du chiffre d'affaires des casinos, donc c'est quelque chose d'important dans la raison de vivre des casinos, en tout cas les casinos comme celui de Besançon et les machines à sous drainent 30 fois plus de visiteurs que les autres jeux des casinos. Ces machines à sous attirent les plus fragiles et les plus pauvres ; 40 % de ceux qui jouent dans les machines à sous sont inactifs donc sans emplois ou retraités et la proportion de personnes inactives est plus importante que pour tous les autres jeux. On a tendance à dire «les machines à sous ce n'est pas grave, l'État organise bien les jeux tel que le loto etc. et personne ne râle». Deux arguments en réponse : premièrement ce ne sont pas forcément les mêmes jeux

et deuxièmement à Besançon c'est nous qui donnons l'autorisation pour le casino et donc on a une responsabilité particulière.

Je reviens aux machines à sous. Elles touchent les plus pauvres ; d'ailleurs les proportions où les gens jouent le plus ce n'est pas sur la Côte d'Azur, c'est dans le Nord, là où il y a le plus de chômage. C'est un problème de santé publique aussi surtout parce que ce jeu crée beaucoup plus de dépendance que les autres jeux. On considère que le loto est inoffensif, on considère que le tiercé est inoffensif, on considère même que la roulette, etc. dans les casinos est inoffensive même si un certain nombre de gens sont aussi accrochés aux jeux dans ces cas-là, mais en proportion en tout cas on considère que le problème est beaucoup plus important avec les machines à sous. D'autres jeux posent problème, c'est le rapido et un jeu que je ne connais pas, la course par course, ce sont tous des jeux pour lesquels on a le résultat en direct, c'est-à-dire qu'on joue, on s'aperçoit qu'on a perdu et qu'est-ce qui passe ? On rejoue, c'est-à-dire que quand le jeu est rapide, le participant se concentre chaque fois sur la nouvelle occasion de gagner qui se présente et oublie qu'en réalité il vient de perdre et il ne fait que perdre, et c'est le gros inconvénient de tous ces jeux hyper-rapides et donc des machines à sous. Si vous voulez plus d'information, ce soir Envoyé Spécial diffuse une émission sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Je te promets que si on rentre à temps, je la regarderai. Tu nous présentes ça rapidement.

M. Benoît CYPRIANI : On parle de problème de santé publique, donc ça pose le problème de l'accompagnement mais on n'en parlera pas ce soir car j'ai quelques petites choses à vérifier. Mais le mois prochain, lorsqu'on abordera le compte rendu d'activités du Casino en Conseil Municipal, peut-être que je relancerai le débat, si le vous voulez bien.

M. LE MAIRE : Benoît, tu as tout loisir de le faire si tu le souhaites, tu le sais bien.

M. Benoît CYPRIANI : L'objet du rapport donc est d'augmenter le nombre de machines à sous. L'argument avancé est plutôt comique quand même, j'espère que vous l'avez remarqué, c'est pour une question de santé publique en créant un espace non fumeur (rires). Je suggère que la prochaine fois on demande aussi d'augmenter le nombre de machines à sous parce que les nouvelles machines à sous auront la norme NF environnement par exemple (rires), etc.

A part cela, on est bien conscient du bénéfice pour la Ville ; le Casino donne 3,8 M€ en 2004, c'est beaucoup donc on pourrait se demander si nous étions au pouvoir, est-ce qu'on conserverait le Casino ou non (rires), nous les Verts...

M. LE MAIRE : Tu fais un petit peu partie de la majorité, Benoît.

M. Benoît CYPRIANI : Je dis nous les Verts parce que pour le moment nous sommes une composante de la majorité et pas forcément celle qui a le plus d'influence.

M. LE MAIRE : Tu as entendu ce que t'a répondu Éric ? «Mais on y est».

M. Benoît CYPRIANI : Je ne crois pas qu'Éric soit Maire pour le moment.

M. LE MAIRE : Ce «pour le moment» m'inquiète ! Revenons au Casino car c'est un sujet important. Il y a eu un moment de détente, c'est bien, maintenant je souhaite que chacun retrouve son calme.

M. Benoît CYPRIANI : Pour conclure, on aurait bien aimé disjoindre les deux parties du rapport. En effet, une des deux parties est incontournable parce que résultant de la loi mais l'autre est beaucoup plus discutable et on voterait contre. Donc si on avait obtenu la disjonction du rapport, on aurait voté contre sur une partie mais comme on ne l'obtient jamais ici, on ne la demande même pas (rires).

M. LE MAIRE : En plus c'est faux parce qu'on l'a déjà fait !

M. Benoît CYPRIANI : On l'a déjà demandé oui, mais on ne l'a jamais obtenue.

M. LE MAIRE : Tu es en très grande forme ce soir.

M. Benoît CYPRIANI : Donc on votera contre mais je peux suggérer que le Casino augmente encore ses bénéfiques. Je ne sais pas si vous vous souvenez d'une chanson d'Antoine «les élucubrations» dans laquelle le Président demandait à Antoine comment faire pour enrichir le pays, il lui répondait : mettre la pilule en vente dans les monoprix. Donc si vous me permettez une élucubration pour terminer, on pourrait demander de mettre une garderie, par exemple, dans les casinos cela permettrait aux mères de famille de venir jouer pendant que leurs enfants seraient gardés.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que les recettes que la Ville encaisse du Casino représentent 8 points d'impôt. Je vous signale aussi que la Direction du Casino est très consciente de ces problèmes de jeux puisqu'est édité et distribué un guide du jeu responsable. Une affiche de 1,20 m x 1 m et une charte de déontologie existent également. Par ailleurs, le Casino de Besançon verse chaque année une subvention à une association qui s'appelle «SOS joueurs» qui s'occupe de la prise en charge psychologique des joueurs en difficulté.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne voulais pas aborder ce point-là.

M. LE MAIRE : Mais je le dis !

M. Benoît CYPRIANI : Le numéro de téléphone malheureusement qui est marqué pour «SOS joueurs» ne fonctionne pas. Je suis allé tout à l'heure au Casino justement pour récupérer ce petit fascicule parce que je pense que c'est intéressant qu'un élu aille sur le terrain (rires).

M. LE MAIRE : J'y vais quelquefois pour déjeuner ou dîner parce qu'on y déjeune très bien mais je ne peux pas jouer parce que le Maire ne peut pas jouer dans un casino dans sa ville. De plus, cela ne me tente pas.

M. Benoît CYPRIANI : Tout cela pour dire qu'on reparlera de la partie accompagnement la prochaine fois parce que ce numéro qui ne marche pas c'est un peu dommage, mais je sais qu'il y a d'autres choses qui sont en place...

M. LE MAIRE : Je ne vais pas vérifier ce soir mais on regardera.

M. Bernard LAMBERT : Je suis impressionné par l'intervention qui vient d'être faite, je «bois du petit lait» parce que si Benoît CYPRIANI ne l'avait pas fait j'aurais pu dire tous ses mots ligne par ligne et à la virgule près. Je partage son point de vue et je voulais dire, Monsieur le Maire, à quand un universitaire de Besançon, un étudiant pour la réflexion sur une thèse relative à la nocivité des jeux et principalement dans l'établissement dont il est question ce soir. On ne peut pas imaginer les drames familiaux et les difficultés dans les entreprises à la suite de ces soirées passées où le jeu va effectivement plus vite que le raisonnement. Je souhaiterais que ce rapport soit retiré, je le dis de manière très sincère et je vais voter contre si vous le maintenez. Si j'avais un jour le pouvoir comme notre collègue Françoise BRANGET de légiférer, j'interdirais ces salles, je les supprimerais, je les fermerais.

M. LE MAIRE : Je ne vous ferai pas l'outrage de vous rappeler qui a réintroduit les machines à sous dans les casinos, tout le monde le sait, c'est Charles PASQUA.

Mme Nicole WEINMAN : Je vous préviens tout de suite je n'ai pas l'intention de la faire «rapido». Depuis le temps qu'on inscrit sur tous les paquets de cigarettes «fumer est dangereux», ça n'a jamais arrêté personne. Celui qui veut jouer ou qui veut continuer à fumer, il continue à jouer, il continue à fumer. Je remercie Benoît d'avoir relayé la demande que j'avais faite en commission justement de dissocier les deux points de ce rapport. Je suis parfaitement consciente du rôle et de l'implication à travers le thermalisme du Casino dans l'animation de notre ville. Je suis consciente de tout ce qu'ils réalisent aussi bien au niveau sportif que culturel. Je suis consciente aussi des difficultés qu'ils ont eues et des pertes de clientèles, de gens qui sont partis à Divonne, en Suisse, à Salins ou ailleurs.

Et il faut bien aussi le reconnaître en tant qu'élue j'avoue que même si c'est un peu hypocrite, je ne suis pas mécontente de l'argent que le Casino nous donne, ça nous permet aussi de faire certaines

choses. J'aurais donc volontiers, pour nous mettre en accord avec la loi, accordé les tables de black-jack et de roulette anglaise mais en revanche je suis pour les mêmes raisons que Benoît, il m'a enlevé les mots de la bouche, contre l'augmentation du nombre des bandits manchots. Donc ayant demandé la dissociation de ces points, j'aurai la même position, si je ne peux pas voter pour l'un sans l'autre, je voterai contre les deux.

Mme Catherine BALLOT : J'ai une procuration de Martine BULTOT, Adjointe à l'hygiène-santé pour vous dire en son nom qu'elle soutient bien entendu la création d'un espace non fumeurs au Casino mais que cette création ne saurait servir de prétexte ou d'alibi à l'augmentation du nombre de machines à sous.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, il manque effectivement un élément chiffré à ce rapport puisqu'on tourne autour depuis tout à l'heure : combien en terme de chiffres d'affaires cette augmentation va rapporter au Casino et combien à la commune en terme de reversement sur la part que prélève l'État et en terme de prélèvement communal ?

M. LE MAIRE : Ça manque effectivement mais je suis incapable de vous donner ces chiffres.

M. Loïc LABORIE : J'ai du mal à croire qu'on demande une augmentation du parc sans avoir fait quelques projections.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de chiffres. Je comprends bien les questions que les uns et les autres peuvent se poser. Le vrai problème ne se pose d'ailleurs pas au niveau du Casino de Besançon mais au niveau national. Ce n'est pas moi qui ai demandé la réintroduction des machines à sous en France. Ce n'est pas juste de demander qu'elles soient retirées à Besançon sachant très bien que les gens vont aller jouer à Salins, à Luxeuil, à Divonne ou à Lons-le-Saunier. Je ne vais pas dire que c'est «plus développement durable» de jouer à Besançon que d'aller jouer à Salins, ce ne serait pas bon (rires). Mais je crois que s'il y avait demain au niveau du Gouvernement une prise de conscience et que le législateur interdise les machines à sous sur l'ensemble du territoire français, on pourrait effectivement en discuter. Sur le fond, je ne suis pas en désaccord avec ce que j'ai entendu, je ne suis pas en désaccord avec ce que dit Nicole WEINMAN ou Bernard LAMBERT, mais faites au niveau national un certain nombre de remarques, arrêtons ce qui a été mis en place il y a quelques années mais ne faisons pas porter la responsabilité au seul Casino de Besançon. De tout temps, il y a eu de vastes débats par rapport à cela, maintenant il faut aussi savoir un peu ce qu'on veut.

M. Michel JOSSE : On a oublié un point positif que personne n'a relevé, ça crée 4 à 5 emplois supplémentaires. D'autre part, si on n'autorise pas, le chiffre d'affaires ira ailleurs et il y aura moins de revenus à la Municipalité et la gestion du Casino Municipal serait peut-être en difficulté.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas ramener cela sur le terrain de l'emploi mais je crois que le Casino de Besançon emploie 70-80 personnes sur Besançon quand même. Je le dis aussi, ce sont globalement des emplois plutôt bien payés, notamment les emplois de nuit et de week-end. Alors je vous répète, nous avons tous des états d'âme par rapport à cela, moi-même j'en avais parce que j'avais un certain nombre d'idées sur les casinos. Je suis allé le visiter, j'ai regardé comment ça se déroulait, c'est totalement transparent. Je crois que le blanchiment d'argent se fait peut-être ailleurs mais pas ici. Tout est automatisé, informatisé, ceux qui sont aux caisses ne touchent même pas à l'argent. Si le législateur revenait sur cette mesure Pasqua d'il y a 10-15 ans, je dirais pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas actuellement.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, il ne faut pas tout amalgamer. On ne remet pas en cause l'existence du Casino à Besançon tel qu'il est aujourd'hui. Même M. CYPRIANI était un peu comme tout le monde de ce côté de l'assemblée, le Casino existe, on ne va pas recommencer l'histoire mais c'est vrai que beaucoup d'élus seraient quand même assez favorables à ce qu'on puisse diviser cette question en deux. En effet a priori 100 % de l'assemblée est favorable à ce que le système continue comme il est mais une bonne partie de cette assemblée précise aussi que finalement pour les machines à sous on ne devrait pas aller plus loin que le nombre actuel car l'an prochain on en remettra 30 et puis l'année d'après 50, etc. Je crois qu'il faut, à un certain moment, savoir s'arrêter. Je sais que durant le mandat précédent, je me suis abstenu à plusieurs reprises sur les augmentations de machines parce

qu'au départ je crois qu'on était à 60, ensuite il y a eu 80, 130, c'est à vous de choisir par rapport à votre assemblée, par rapport aux représentants de l'ensemble des Bisontins. Est-ce que vous voulez une unanimité sur ce sujet en disant on s'arrête là, on vote la prolongation du contrat et l'activité continue, ce qui est tout à fait normal, tout le monde est favorable ou alors on arrête l'extension ? C'est un choix que vous devez faire.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, si ma mémoire ne me trahit pas, il me semble que c'est à cause du départ des tables de jeux qu'on avait autorisé cette augmentation du parc de bandits manchots et qu'on est passé brutalement à 130. A partir du moment où les tables de jeux reviennent, vous pouvez dans votre grande magnanimité faire voter ce rapport en deux points de façon à ce que les choses soient bien distinctes.

M. LE MAIRE : On peut mais ça ne change rien au problème. J'attire quand même votre attention sur le fait que le Casino, que je ne suis pas là pour défendre vous m'en donnerez acte, rencontre actuellement un certain nombre de difficultés et connaît une perte des recettes. Je veux bien qu'on dissocie les deux rapports, simplement il faut aussi être responsable. L'argument de la salle non fumeurs se discute largement mais le problème reste l'attractivité pour éviter que les gens aillent ailleurs. Si demain les recettes baissent très fortement, vous savez que nous avons un nombre important de manifestations qui n'auront plus lieu, par exemple l'événement de rues qui est financé à hauteur de 200 000 € par le Casino, il faut être conscient de cela. Donc qu'on nous fasse une loi pour interdire l'augmentation pour tous les casinos mais pourquoi se tirer ce soir une balle dans le pied ? Pour répondre à votre demande, on va dissocier les deux points mais ça ne changera rien, ce n'est pas parce que vous allez voter contre que les gens n'iront plus au Casino. Le seul risque qu'on prend c'est qu'il y ait moins d'attractivité. Vous savez le fumeur qui n'a plus de tabac et qui veut fumer fera 10 ou 20 km pour aller chercher des cigarettes, celui qui veut jouer ira jouer même si c'est à Lons-le-Saunier, à Luxeuil ou à Divonne-les-Bains. Donc ça ne règlera pas le problème. Je n'ai jamais dit que ça mettait en péril la situation actuelle mais c'est aussi pour ne pas mettre en péril un établissement important qui participe au développement de la ville à hauteur de 7 ou 8 %. De toute façon, on ne va pas redemander ad vitam aeternam d'augmenter le nombre des machines à sous car je crois que c'est plein, et cette extension est certainement la dernière. Je suis allé voir comment ce bâtiment a été réhabilité, c'est vrai que des sommes très importantes ont été investies dans ces travaux de réhabilitation. Je pense sur le fond que c'est un peu se donner bonne conscience, mais vous savez très bien que ceux qui sont atteints par cette passion du jeu continueront à jouer là ou ailleurs. Par contre, si on décide au niveau national de supprimer les extensions de machines à sous, nous, nous suivrons. Je ne sais pas ce qui est le plus dangereux, jouer à ces jeux au résultat immédiat ou à d'autres jeux similaires.

Mme Françoise BRANGET : On peut peut-être voter une loi pour réaffecter les recettes pour la voie des Mercureaux.

M. LE MAIRE : C'est une bonne idée, pourquoi pas !

Mme Françoise BRANGET : Puisque je n'ai pas pu m'exprimer pour la voie des Mercureaux et que vous avez appelé tout à l'heure à une présence samedi...

M. LE MAIRE : J'ai même dit que vous alliez venir.

Mme Françoise BRANGET : Malheureusement je suis engagée ailleurs, je ne pourrai donc pas être là samedi. Ceci dit, je n'ai pas attendu ce jour-là pour intervenir...

M. LE MAIRE : Il y a une plaquette qui va être publiée, vous serez en photo dessus.

Mme Françoise BRANGET : Je ne sais pas, je ne l'ai pas vue.

M. LE MAIRE : Elle est en cours d'impression.

Mme Françoise BRANGET : Ceci dit, j'ai moi aussi interpellé effectivement le Premier Ministre et le Ministre des Transports. Vous savez que j'ai été reçue au Ministère des Transports pour ce dossier, j'ai même posé une question écrite à laquelle je n'ai pas de réponse. Donc mon action va dans le même sens

que la vôtre. En revanche, j'ai une remarque à vous faire : je trouve que votre volonté à vouloir toujours jouer les maîtres d'école sur les contrats de plan vous fait sans doute plaisir, mais ça finit par être un peu lassant, un peu désobligeant et peu digne du premier magistrat d'une ville, c'est tout.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, au-delà des chiffres, le débat a eu le mérite de clarifier l'objectif du rapport c'est-à-dire qu'au départ c'était effectivement un problème de santé publique, la cigarette, le tabagisme et on s'aperçoit au final que l'augmentation du parc a pour but de compenser la baisse des recettes. On a déjà gagné cela dans le débat en clarté. A-t-on déterminé les raisons de cette baisse de recettes, est-elle vraiment liée à une insuffisance du parc ? Je pose cette question car est-on sûr que le fait d'augmenter le parc va rétablir la situation ?

M. LE MAIRE : Oui.

M. Loïc LABORIE : On a des éléments sur cette donnée-là ?

M. LE MAIRE : Je ne suis pas le spécialiste français des casinos...

M. Loïc LABORIE : Je ne vous l'ai pas demandé Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je sais pour avoir moi-même posé cette question à des responsables, qu'il y a un besoin de renouvellement pour disposer d'un plus grand choix de machines et maintenir la clientèle. C'est ce qui m'a été expliqué.

M. Loïc LABORIE : Et la rotation sur un parc de 130 ? Le parc actuel n'est-il pas suffisant ?

M. LE MAIRE : On m'a répondu que non et je crois qu'on a toujours besoin de nouveautés mais vous me faites passer pour un défenseur des machines à sous.

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, je vous pose la question parce que c'est l'argument qui est intervenu dans le débat.

M. LE MAIRE : Chacun agit en son âme et conscience. Je ne suis pas là pour défendre les intérêts du groupe Barrière, mais je suis là pour défendre aussi l'attractivité et les finances de la Ville, c'est vrai que c'est un compromis difficile. Je rappelle que le Casino rapporte 4 M€. Ce n'est pas rien. Même si on ne vote pas cela on ne va pas tout arrêter mais on va perdre des recettes. Elles ont d'ailleurs commencé à stagner voire à diminuer alors que jusqu'à présent elles étaient en augmentation. Les recettes connaissent des difficultés parce qu'il y a peut-être une lassitude, disons-le, et qu'il faut un aménagement différent avec plus de place, plus de machines, plus de convivialité. Voilà ce que je peux vous dire, mais je ne suis pas tous les soirs là-bas, pas plus que vous d'ailleurs j'imagine.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, juste encore un mot sur l'augmentation du parc. Dans un hypermarché quand on vend mal le canigou ronron en fascine de 2, on le met en fascine de 5, après de 6 et de 7 vous le savez Monsieur le Maire. Ainsi on vend mal le Casino, plus on a de machines, plus les clients viendront.

M. LE MAIRE : C'est un peu vrai. Notre collègue a une grande expérience car lorsque je réparais les machines à Rond-Point, Bernard LAMBERT mettait en rayon, on s'est connu là-bas. C'est vrai Bernard ? On ne renie pas ce qu'on a fait avant ni les uns ni les autres.

M. Jacques MARIOT : Je vais essayer de ne pas m'énerver mais quand j'entends ici les élus qui se disent responsables, je suis quand même un peu surpris et je vais vous dire pourquoi. Beaucoup de choses ont été dites mais je vais défendre le Casino, et je vais vous montrer pourquoi je veux le défendre et avec quels éléments. C'est vrai que ce soir sur France 2 l'émission jeux, argent et dépendances montre bien que le sujet est d'actualité. Alors on peut s'interroger sur le problème du jeu au Casino et il serait bon également de le faire sur le tabagisme, l'alcool, la PMU, la Française des Jeux et tous ces jeunes adolescents aujourd'hui, sédentaires devant leurs jeux vidéo qui passent des heures et des heures, qui sont complètement dépendants, qui ne font plus d'exercice physique et deviennent obèses. Je pense que le problème de santé est surtout déjà là plus qu'au Casino. Voilà pour le problème de dépendance.

Deuxième point sur lequel je veux insister, c'est qu'on vous a expliqué tout à l'heure qu'il existe un fascicule et toute une palette d'outils de prévention dont les joueurs, chaque fois qu'ils rentrent au Casino, peuvent disposer. On leur donne un guide responsable, on leur explique quels sont les abus du jeu. On leur explique quels sont les risques encourus. Certaines personnes sont interdites de Casino et je peux vous dire que c'est excessivement vérifié. On vous a expliqué que les gens dépendants peuvent rencontrer un médecin bisontin et bénéficier d'un suivi psychologique.

Troisième point très important : le Casino de Besançon emploie 80 personnes, 5 nouvelles seront recrutées, ça fera 85, ne l'oublions pas et c'est aussi un lieu convivial. Je connais beaucoup d'amis qui fréquentent le Casino, j'y vais quelquefois. Chaque fois qu'on termine une soirée festive, c'est le restaurant, ce sont les bars, les boîtes mais aussi le Casino pour son côté convivial.

Quatrième point : nous sommes tous responsables, et il y a deux ans, Mesdames et Messieurs, nous avons voté à l'unanimité la rénovation du Casino Municipal de Besançon.

M. LE MAIRE : Non, Bernard LAMBERT n'avait pas voté pour.

M. Jacques MARIOT : Peut-être pas Bernard LAMBERT, la seule exception. Nous avons mis 32 M€ répartis entre la Ville de Besançon pour un tiers et le groupe ACCOR pour deux tiers. L'outil est aujourd'hui complètement rénové. Aussi je trouve totalement légitime que son directeur, ici présent, veuille augmenter son chiffre d'affaires qui représente pour la Ville une recette d'environ 3,5 M€, 1,5 M€ est consacré aux activités à vocation culturelle et touristique et 270 000 € mis à disposition de la Ville pour organiser des manifestations. Je dirai donc en conclusion : «arrêtons de cracher dans la soupe».

M. LE MAIRE : Je pense qu'au-delà de tout ça on peut légitimement se poser des questions qui ne seront pas réglées par un vote contre la demande d'extension de 30 machines. On se fera plaisir mais on ne réglera pas le problème. Je vous demande donc de voter cela malgré un certain nombre de réserves qu'on peut avoir et que j'ai moi aussi. Pour répondre à la demande d'un certain nombre d'élus, on va dissocier le rapport, cela soulignera comme dirait Nicole ma grande magnanimité.

M. Loïc LABORIE : Deuxième acte de mansuétude.

M. LE MAIRE : Troisième !

M. Loïc LABORIE : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, ce n'est pas grave. Une question a été soulevée tout à l'heure. Vous avez répondu que vraisemblablement on n'aura pas de demande ultérieure d'agrandissement du parc. Là on a bien une demande d'agrandissement du parc, rien ne nous garantit que dans deux ans, dans trois ans ou dans quatre ans on ne passe pas de 160 à 190...

M. LE MAIRE : Non parce qu'après il y aurait des problèmes de place.

M. Loïc LABORIE : On est d'accord, soit. Le cahier des charges du Casino prévoit-il un plafond de machines à sous ?

M. LE MAIRE : Je ne pense pas mais ce n'est pas mon livre de chevet.

M. Loïc LABORIE : Je ne vous demande pas de me répondre ce soir mais est-ce que ce n'est pas un point qu'on pourrait un jour étudier ?

M. LE MAIRE : Peut-être, on peut étudier effectivement la limitation. De toute façon, vous savez, elle va se faire automatiquement parce qu'il y a un problème de taille critique. On ne pourra pas avoir un Casino de la taille du César Palace. Il s'agit là de donner plus d'attractivité mais pas d'aller au-delà. Il me semble que 30 machines supplémentaires nous garantissent pour déjà quelques années. Ensuite étudier la possibilité de limiter ce nombre par une clause dans notre cahier des charges, pourquoi pas ? Si ça peut rassurer quelques-uns d'entre vous, je veux bien.

M. Michel JOSSE : Je veux juste dire qu'il vaut mieux avoir 4 à 5 emplois en plus que 4 à 5 emplois en moins. Ça rapportera des royalties naturellement en plus pour la Ville qui pourra peut-être financer la brasserie de la place du Marché (réactions).

M. LE MAIRE : En voilà «une qu'elle est bonne !»

Nous passons maintenant au vote séparé :

- sur le premier point qui concerne la boule, 130 machines à sous, le black-jack, la roulette anglaise,
- sur le deuxième point qui concerne la demande d'autorisation d'exploiter 30 machines à sous supplémentaires».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 3, à la demande d'une partie des élus, il a été procédé au vote séparé des deux points de ce rapport :

- sur la demande de renouvellement de l'autorisation de pratiquer dans les salles de jeux de cet établissement durant toute l'année les jeux de la boule - 1 tableau et 130 machines à sous, et sur la demande d'autorisation de pratiquer le black jack (2 tables) et la roulette anglaise (2 tables), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions, 1 contre), a émis un avis favorable,

- sur la demande d'autorisation d'exploiter 30 machines à sous supplémentaires, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (19 contre, 3 abstentions), a émis un avis favorable.

La présente délibération a donc été adoptée.

Récépissé préfectoral du 23 septembre 2005.